

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 OCTOBRE 2018

Présents : Mmes BAUDUIN Dominique, REGARD Françoise, MONGIN-BAUDOUIN Dominique, FORT Annick,

MM. BERAUDIER Patrice, BERT Dominique, BOILLOT Gérard, GELHAYE Arnaud, BRUCHON Christian, LEGRAS Jean-Claude, BOLE Michel, MOUREAUX Pascal, PETITHUGUENIN Vincent, GRAPPIN Michel, REYMONDET Daniel, LINARES Laurent, ROBIN Emmanuel, SCHWARTZ Thierry, URIET Jean-Luc.

Absents excusés : MM. DUCROT Jean-Marie (pouvoir à M. BOLE), PONTIROLI Michel (pouvoir à M. PETITHUGUENIN).

Absents non excusés : MM. MILLET William, GARDIEN Alain.

Approbation du compte-rendu du 23 août 2018 :

CREATION D'UN POSTE DE SECRETARIAT :

Suite à la fin de contrat d'avenir de M. Patey et afin d'assurer la continuité du service administratif, il convient de recruter un nouvel agent. Le Conseil Municipal est invité à créer un poste d'adjoint administratif à temps non-complet à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve cette création de poste d'adjoint administratif, permanent à temps non-complet à raison de 20 heures maximum hebdomadaires, à compter du 5 octobre 2018.

Vote : unanimité

INDEMNITES DE CONFECTION DE BUDGET DU PERCEPTEUR :

Mme le Maire indique que M. Renaud POUCHERET, trésorier de Bletterans, exerce les fonctions de Receveur de la Commune.

Un arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor, chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux.

Cet arrêté prévoit qu'en dehors des prestations de caractère obligatoire résultant de leurs fonctions de comptable, ces fonctionnaires sont autorisés à fournir, aux collectivités et aux établissements publics concernés, des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer à M. Renaud POUCHERET, Receveur municipal, l'indemnité de confection de budget d'un montant de 30,49 € et l'indemnité de conseil décrite ci-dessus, au taux de 100 % pour la durée de sa prise de fonctions.

Vote : unanimité

FACTURATION DES CHARGES TRANSFEREES A LA CCBHS :

Vu l'avis de la CLECT en date du 26 septembre 2017,

Etant donné que la Commune prend en charge les dépenses afférentes à la Zone Artisanale, sise sur le site de St Germain Lès Arlay, et qu'il reste le montant des frais de fauchage 2017 de St Germain lès Arlay à percevoir, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de facturer à la CCBHS la somme de 1619.91 € correspondant à ces frais de fauchage engagés par la commune.

Vote : unanimité

VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX :

Madame le Maire expose la proposition de M. SIMONIN Pascal et Mme VERNIER Stéphanie d'acquérir trois terrains communaux cadastrés 482 ZA 212 (222 m²), 482 ZC 13 (180 m²) et 482 ZC 185 (920 m²)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal la proposition de vente de ces trois parcelles à M. SIMONIN Pascal et Mme VERNIER Stéphanie, pour un montant total de 230 €.

Il prend acte que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de l'acheteur et charge Maître TESTON, Notaire à VOITEUR, d'établir l'acte notarié.

Vote : unanimité

VALIDATION DES SORTIES D'INVENTAIRE DE L'ex SIVOS :

Vu le tableau des immobilisations de l'ex-SIVOS de St Germain Lès Arlay – Bréry, présenté par le percepteur, et étant donné qu'il convient de sortir différents biens de cet inventaire après la dissolution de ce syndicat, il convient de finaliser les opérations comptables (d'ordre, non budgétaires) de répartition de l'actif entre les deux communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le tableau présenté par le percepteur.

Vote : unanimité

DESTINATION DES COUPES DE BOIS 2019 :

M. Boillot expose les propositions de l'ONF pour l'année 2019, l'état d'assiette des coupes suivantes : Parcelles 6 af, 9 af, 14r, 17 aj, 20 af, 32r et 43 af.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes 2019 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites.

Le Conseil municipal décide de vendre les coupes et les produits de coupes de la parcelle 43 af en futaies affouagères.

Pour l'affouage, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, destine le produit des coupes des parcelles 6_af, 9_af, 14_r, 17_aj, 20_af et 32_r à l'affouage et fixe la valeur du point à 0.50 €

Vote : unanimité

TARIF DE LOCATION SALLE DE REUNION :

La location de la salle de réunion a été sollicitée par Burger King pour y dispenser une formation de 2 semaines, soit 10 jours d'occupation, du 8 au 19 octobre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de louer cette salle de réunion au prix de 35 € la journée.

Vote : unanimité

DPU :

Vu les différentes déclarations d'intention d'aliéner adressées par divers notaires, en vue de cessions de propriétés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- Vente parcelle AC 26 Impasse des Iles, appartenant à TURIN Raphaëlle
- Vente parcelles ZA 105 et 106, Chemin de la Roche, appartenant à M. et Mme MAURON
- Vente parcelles ZL 323, 326, 329 et 331, En Corcelles, appartenant à M. et Mme JAILLET
- Vente parcelle ZO 76, En Surville, appartenant au Domaine de Juhans

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Achat d'un tracteur-tondeuse : L'achat d'un tracteur-tondeuse va être programmé que le budget 2019. Des renseignements avaient été pris auprès d'entreprises d'espace verts, afin de vérifier si le coût serait plus intéressant de faire appel de façon ponctuelle à ces entreprises, mais il s'avère qu'il est plus judicieux d'investir dans du matériel communal.

- Pétition contre aboiements de chiens : Mme le Maire informe qu'une pétition a été reçue en Mairie concernant des aboiements intempestifs de chiens à Corcelles.

- Points sur les différents groupes de travail :

. Salle des mariages : plusieurs devis sont arrivés en Mairie

. Sport : deux commerciaux ont été consultés pour chiffrer la réfection du terrain de tennis du site de St Germain. Il y a également un projet pour installer des structures de jeux pour enfants à la Gravière.

. Fleurissement et décorations de Noël : une réflexion est menée pour orienter les décorations de Noël sur des décorations de journée.

. Plume d'Arlay : le nouveau Plume d'Arlay devrait sortir fin octobre.

. Eglise : les travaux de sablage vont débuter le 8 octobre.

Madame le Maire, Dominique BAUDUIN.

